

Un Québécois sur deux vit dans un pays en désintégration

■ « Les personnes âgées sont de plus en plus concentrées dans une partie de territoire, les jeunes dans l'autre »

CAROLE BEAULIEU

Si on compare le Québec à un gruyère, un Québécois sur deux vit dans un trou, révèle une récente étude du Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF).

Le Conseil présentera aujourd'hui devant la Commission Parizeau sur l'avenir des municipalités la grande carte du Québec sur laquelle il a tracé les nouvelles frontières du sous-développement québécois. « Nous avons deux pays dans un », s'inquiète l'organisme consultatif.

L'étude du CASF révèle que 42 % des Québécois vivent aujourd'hui dans une communauté que ses chercheurs qualifient « d'en voie de désintégration ».

Les « trous du gruyère » sont des communautés dépeuplées de leurs forces productrices où la proportion de personnes âgées a déjà atteint celle promise au Québec de l'an 2000, où le nombre de jeunes enfants a di-

minué de 43 % en 10 ans. Ces communautés accueillent un nombre de plus en plus faible d'adultes en âge de se reproduire. Elles connaissent des problèmes sociaux et de santé plus fréquents et plus aigus que le reste du Québec. Les ressources et les équipements y sont en nombre inférieur à la moyenne provinciale.

« Même si ces gens là voulaient s'en sortir, relancer leur communauté, le milieu les paralyserait », soutient l'auteur de l'étude, M. Charles Côté.

Pire encore, soutient M. Côté, ces populations « financent leur propre sous-développement ». Elles contribuent au trésor public qui en retour n'investit pas directement dans leur communauté.

Pour Rimouski donc: l'hôpital, le CLSC, les centres d'accueil, les services sociaux, les groupes communautaires. Pour l'obscur petite paroisse voisine: peu de services à domicile, pas d'argent pour le transport vers les services des grands centres, peu de ressources. Le Conseil soutient que les transferts fiscaux sont ac-

tuellement « la cause la plus importante du phénomène d'aggravation du sous-développement social ».

Pire encore, affirme le CASF, les décisions prises par l'État au cours des vingt dernières années, quant à la localisation géographique des ressources immobilières et humaines de santé et de services sociaux, ont étroitement participé à l'augmentation des disparités.

« Prenons par exemple le cas d'une municipalité qui ne dispose d'aucun équipement du ministère de la Santé et qui n'héberge aucun professionnel... », écrit M. Côté. Même si elle a un taux d'immigration à 60 %, cela signifie que 40 % des citoyens paieront des impôts qui feront un crochet par Québec et Ottawa et ne reviendront jamais dans la municipalité, mais peut-être dans la municipalité voisine ou sûrement, dans la capitale régionale. À la longue, indique l'étude, « cet exode des masses monétaires affaiblit l'économie de ces localités ».

Vingt ans d'intervention de l'État québécois pour créer des pôles régionaux de développement n'ont pas

arrêté le mouvement de dépeuplement de l'arrière-pays, indique l'étude du CASF.

On y retrouve actuellement les plus grandes concentrations de citoyennes et de citoyens parmi les plus démunis et les plus fragiles de notre société.

« Les personnes âgées sont de plus en plus concentrées dans une partie du territoire et les jeunes dans l'autre partie », indique l'étude du Conseil. « Nous sommes déjà en présence de deux pays dans un ».

Mme Blanchet déposera aujourd'hui à la Commission Parizeau une longue liste de toutes les paroisses du Québec: la nouvelle géographie québécoise de la pauvreté. Chaque paroisse, sous un code, y est suivie de son taux d'immigration (indice utilisé par le Conseil) et de ses résultats à neuf indicateurs socio-économiques.

« Le mérite principal de notre étude est de localiser géographiquement ces phénomènes », rappelle les représentants du Conseil. « Nous savions déjà que la fis-

Voir page 8: Désintégration

Crise politique en Autriche

■ LE CHANCELIER SINOWATZ DÉMISSIONNE

(AFP) — L'élection de M. Kurt Waldheim, dimanche, à la présidence de la République a provoqué une crise politique sans précédent en Autriche où le chancelier M. Fred Sinowatz a offert hier sa démission, devenant le premier chef de gouvernement à abandonner ses fonctions en cours de mandat.

Cette décision, annoncée à l'issue d'une réunion de plusieurs heures du présidium du Parti socialiste, a créé une certaine surprise dans les milieux politiques où l'on ne s'attendait pas que le chancelier tire aussi vite la leçon de la défaite de son candidat, M. Kurt Steyrer qui n'a obtenu que 46,1 % des voix contre 53,9 % pour M. Waldheim.

M. Sinowatz a proposé pour le remplacer à la chancellerie l'actuel ministre des Finances, M. Franz Vranitsky, un banquier de 48 ans, qui prendra ses nouvelles fonctions dès lundi prochain. M. Vranitsky devrait procéder à quelques changements au sein du cabinet qui seront annoncés ultérieurement.

M. Sinowatz avait été présenté par la presse autrichienne comme le grand perdant de la confrontation Waldheim-Steyrer, l'électorat ayant clairement manifesté sa lassitude pour les socialistes, au pouvoir depuis 16 ans.

L'élection de M. Waldheim, accusé de crimes de guerre par le Congrès juif mondial (CJM), a déçu les Israéliens, mais a été accueillie avec satisfaction à Moscou, où l'agence Tass y a vu l'échec de menées sionistes.

À Tel-Aviv, M. Shimon Pérès, premier ministre israélien, a déclaré que l'élection de M. Waldheim constituait « un danger pour le »

Voir page 8: Autriche

EN PLUS DE SE SERRER LA CEINTURE...



Photo CP

Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, de même que son collègue, M. Otto Jelinek, responsable de la condition physique et des sports amateurs, ont fait un peu d'exercice, hier matin, sur la colline parlementaire. Restrictions et coupures n'y étaient pour rien. Les deux ministres voulaient simplement promouvoir le sommet sur la condition physique qui se déroule présentement dans la capitale.

L'EXPLOSION DE CHALLENGER

La commission d'enquête blâme sévèrement la NASA

■ Des défaillances mécaniques et de graves erreurs de gestion ont causé la catastrophe

HERVÉ GUILBAUD

WASHINGTON (AFP) — L'explosion de *Challenger* et la mort de ses sept astronautes, le 28 janvier dernier, sont dues à des défaillances mécaniques et à de graves erreurs de gestion, a indiqué hier la commission présidentielle d'enquête dans un rapport extrêmement critique à l'égard de la NASA.

Le pire accident de l'histoire spatiale américaine est un drame qui n'aurait jamais dû arriver, a affirmé l'un des membres de la commission nommée par la Maison-Blanche quelques jours après la catastrophe.

La destruction de *Challenger* a bien été provoquée par la combustion de joints d'étanchéité sur la fusée d'appoint (booster) de droite de la navette, souligne ce document, remis hier au président Ronald Reagan.

Les principales conclusions du rapport, compilé par l'ancien secrétaire d'État, M. William Rogers et 12 autres « sages », avaient été publiées par la presse américaine dès la semaine dernière à la suite d'indiscrétions de membres de cette commis-

La défaillance des joints (dits O-rings) de la fusée d'appoint droit a entraîné une fuite de gaz incandescents qui ont fait exploser l'énorme réservoir supplémentaire et le cargo de l'espace, quelque 73 secondes après son lancement du Cap Canaveral (Floride), est-il précisé.

Ces fusées d'appoint devront être complètement modifiées en fonction de recommandations d'ingénieurs du Conseil national pour la recherche (NRC) puis testées de la façon la plus réaliste possible (c'est-à-dire en position verticale) avant tout nouveau lancement, estime la commission. Selon les spécialistes, ces essais nécessiteront des installations complexes et coûteuses qui rendent improbable une reprise des vols en juillet 1987, comme le souhaite la NASA. Certains experts parlent désormais du printemps 1988.

Les membres de la commission sont très sévères pour le fabricant des fusées d'appoint, la compagnie Morton Thiokol, et pour la NASA qui, selon eux, n'ont pas répondu de façon adéquate à des mises en garde internes sur une possibilité de défaillance de ces joints. La NASA n'a pas retenu le jugement de ses ingénieurs, selon lesquels la

Voir page 8: NASA

L'OPPOSITION S'INQUIÈTE DES TRAQUENARDS POLICIERS

Latulippe reconnaît que la SQ fait enquête sur les médecins « récalcitrants »

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Dans le cadre de ses enquêtes générales chez les professionnels, la Sûreté du Québec fait enquête, maintenant comme dans le passé, sur les cas des médecins récalcitrants. Mais ces cas sont marginaux et il n'y a pas d'enquête particulière.

Telle est en substance l'explication fournie hier à l'Assemblée nationale par le Solliciteur général, en réponse à de multiples questions de l'opposition, inquiète de ce que les policiers usent de provocation, de pièges ou de traquenards dans des enquêtes de nature administrative.

M. Gérard Latulippe a reconnu ainsi le bien-fondé de la manchette de samedi dans LE DEVOIR, révélant que la SQ piège des médecins soupçonnés d'accorder des certificats de complaisance à des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans.

Pour leur part, le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, et sa collègue de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, ont dit tout ignorer de cette affaire,

qui n'a rien à voir avec le récent resserrement des contrôles administratifs ou avec ceux de la Régie d'assurance-maladie.

C'est le député péquiste de Verchères qui a attaché le grelot, à la période de questions, avec le préambule suivant: « Après les visites à domicile des agents d'aide sociale qui soulèvent plusieurs questions à l'égard du respect et de la protection des droits des personnes, dit-il, après des convocations en groupe dans des lieux publics, dans des centres communautaires, voilà maintenant que la police intervient pour resserrer les mesures de contrôle à l'aide sociale. LE DEVOIR révélait en effet samedi qu'une femme policière de la Sûreté du Québec, se faisant passer pour une jeune assistée sociale dans le besoin, a piégé des médecins soupçonnés d'accorder des certificats de complaisance aux prestataires de moins de 30 ans. »

Est-ce que la SQ a mené et mène encore de telles enquêtes? demande M. Jean-Pierre Charbonneau. Le ministre répond qu'il ne commentera pas des enquêtes spécifiques, mais que l'escouade des crimes économiques de la SQ a pour fonction d'en-

Voir page 8: Enquête

CULTURE

LIZETTE GERVAIS

Depuis toujours passionnée de l'information, bien connue des radiophiles et téléspectateurs québécois, bénévole d'innombrables oeuvres de charité, l'expediterne et animatrice de *Femmes d'aujourd'hui* et de *Madame est servie*, Lizette Gervais, qui fut aussi directrice de l'Office des services de garde à l'enfance et du Secrétariat à l'adoption du Québec, est décédée dimanche. Pages 5 et 6

Le silencieux

VÉRITÉ. — Clarté qui se dissimule dans le noir.

Vie. — La seule blague énorme qui ne fait pas rire.

Femme. — Être supérieur à l'homme quand il est son égal.

Singe. — Animal qui a renoncé à faire un homme de lui.

— ALBERT BRIE



Le nouveau roman de Jacques Savoie

LE RÉCIF DU PRINCE

"Personne mieux que Jacques Savoie ne sait donner naissance à des situations, à des atmosphères aussi préniantes (...) L'aventure est troublante, inoubliable." Réginald Martel, *La Presse*

Vol. Ge 180p., 10,95\$

BORÉAL/Fiction



SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Désintégration

calité n'est pas neutre, qu'elle joue un rôle important dans l'aggravation des disparités entre les municipalités, les MRC et les régions.

Selon le Conseil, cette situation continuera de se détériorer si aucun correctif n'est apporté. Les années à venir pourraient polariser de plus en plus, dit-il, une population jeune et urbaine contre une population vieillie et marginale.

Le phénomène de sous-développement se répand comme une tache d'huile, s'inquiète le CASF. Le seul critère est difficile à déterminer, mais une fois dépassée ce seuil « la

région dégringole à un rythme exponentiel ».

« Prenez par exemple, Laurentides-Lanauzière, note M. Côté. Tout est en place. Tout est prêt pour que ça arrive. Mais on ne sait pas quand ça va arriver ou ce qui va le déclencher. »

Les interventions actuelles ne font qu'agir sur les conséquences des problèmes, soutient M. Côté. Les gouvernements n'ont plus de prise sur les véritables causes de la désintégration de ces communautés.

Le président du Conseil, Mme Madeleine Blanchet, admet que les gouvernements ont investi dans ces régions « des sommes considérables » mais les résultats sont mitigés, dit-elle, « car la prise en charge doit se situer au niveau local, là où se situent les problèmes. »

« Notre étude identifie clairement où sont les populations dans le besoin, explique-t-elle. Maintenant il faut ensemble déterminer comment nous allons intervenir, comment nous allons redistribuer la richesse. »

Pour ce faire, le Conseil privilégie une réflexion locale.

« Nous n'avons pas de solutions, avoue Mme Blanchet, mais nous avons l'intuition que si on confiait plus de responsabilités aux milieux politiques plus proches des commentants, on commencerait peut-être à avoir plus de prise sur les problèmes. »

Certaines réactions commencent à venir des régions périphériques, déclare le secrétaire général du CASF, M. Yvon Leclerc. On parle de plus en plus de la nécessité de rapprocher les services des populations, de l'urgence d'impliquer le milieu.

« Une nouvelle démocratie et en train d'émerger, soutient M. Leclerc. Une nouvelle révolution tranquille est en germination et elle pourrait bien naître du niveau politique local. »

Le CASF se refuse à dessiner d'hypothétiques scénarios du pire dans lesquelles toute la population québécoise n'habiterait plus que de grandes agglomérations urbaines.

Il veut simplement, explique M. Leclerc, alerter les décideurs et la population québécoise.

La commission d'enquête Parizeau a été mise sur pied le 11 octobre dernier par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Elle a mandaté de consulter les municipalités et tout autre groupe intéressé par l'avenir du monde municipal et des services qu'il dispense.

Les autres membres de la commission sont M. Laurent Gagnon, maire de Saint-Anselme-de-Dorchester, M. Pierre Lortie, président de Proviso, M. Denis Desautels, comptable, M. Jean-Pierre Hogue, comptable, M. Guy Brassard, administrateur universitaire et Mme Jeanne Wolfe, urbaniste.

Le Conseil des affaires sociales et de la famille est un organisme d'étude créé en 1971 pour conseiller le ministre de la Santé et des services sociaux sur tout sujet qui concerne la santé et le bien-être des Québécois.

Israël à la Quinzaine de Québec Le Kafka drôle et efficace du théâtre Habimah

ROBERT LÉVESQUE

Créé en 1917 en Russie, le théâtre Habimah a quitté Moscou en 1926 pour une vie de troupe itinérante en Europe et aux États-Unis, jouant un rôle de défense et illustration de la langue hébraïque, avant de s'installer en Israël, à Tel-Aviv, où, aujourd'hui, à 70 ans, il forme avec ses trois scènes le Théâtre national d'Israël, la maison de théâtre au plus fort taux de fréquentation au monde avec ses 30.000 abonnés pour une population de 2.5 millions d'habitants. Cette troupe hautement professionnelle vient de donner à la Quinzaine de Québec, avec une adaptation du *Procès*, de Kafka, une leçon d'homogénéité théâtrale et de rigueur dramatique.

Dans la salle Octave-Crémaize, où il s'est produit à trois reprises devant des salles qui l'ont ovationné, l'Habimah (mot qui veut dire « scène »), a proposé, à Québec, un *Procès* pas tellement kafkaïen, au sens de l'angoisse, qu'un *Procès* où Joseph K est, en quelque sorte, un individu rendu comique par son désarroi et sa totale impuissance à comprendre quoi que ce soit à cette arrestation et à ces complications qui lui tombent dessus. Réglé à la manière d'un ballet mécanique, mais joué avec une souplesse extraordinaire chez chacun des douze comédiens, ce *Procès*, signé par le metteur en scène Steven Berkoff, est le produit d'une belle imagination théâtrale qui, avec rien (dix cadres de porte en métal blanc, dix chaises), produit le maximum de sens et d'effet.

L'Égypte (une compagnie de danse folklorique égyptienne est venue en Israël), mais je vous assure que nous n'avons pas de relations plus à cause de la langue que pour des raisons politiques. (Un théâtre municipal a donné un Godot qui était joué un soir en hébreu et un soir en arabe.)

La Quinzaine de Québec, qui en était hier à son dixième jour, a maintenant un bon rythme de croisière. Plus qu'en 1984, lors de sa première édition, on sent que Montréal n'a pas bougé la manifestation. Des gens de théâtre y sont descendus nombreux et l'on remarque que, de tous les directeurs de théâtre, Mme Brind'Amour, du Rideau-Vert, est la plus assidue. André Brassard, du Centre national des arts (Ottawa), vient d'arriver. Louise Latraverse, du Quat'Sous, y fait des sauts réguliers, et l'on voit des grands noms de la scène — Kim Yarochevkaia, Paul Hébert, l'auteur Roland LePage, le metteur en scène Daniel Roussel, etc. La fréquentation des tables rondes de la matinée, où l'on prend nettement le pouls de la réception générale d'un spectacle (certains s'y sont cassés les ailes, d'autres ont reçu de chaleureux témoignages), est au moins deux fois supérieure à celle de l'édition 1984 de ce festival biennal.

Le comédien Ohad Shachar, qui joue le rôle central de cet employé de banque triqué, Joseph K, laissera à Québec le souvenir d'une des interprétations les plus contrôlées et les plus solides de la Quinzaine. Avec un constant bonheur de communication, d'une certaine naïveté dans l'incompréhension, d'un certain humour dans la peur, Ohad Shachar pousse le jeu jusqu'à la perfection, et tous ses camarades autant que lui ont donné l'exemple d'un professionnalisme qui sait ne pas perdre sa principale qualité, la finesse d'une présence.

Dans la petite salle du Conservatoire, rue Saint-Stanislas, là où le « four » est aussi dans la salle puisqu'on y crève, le four est souvent, hélas ! aussi sur la scène. C'est là que Félix Mirbt s'est cassé la gueule avec *Wild Child*, et c'est là que, ces jours-ci, une bonne pièce de l'auteur canadien-anglais Sharon Pollock, *Liens de sang*, se fait massacrer (malgré trois excellents comédiens) par une mise en scène des temps préhistoriques du théâtre pratiqué au Québec avant la fondation des grandes compagnies.

Donné en hébreu, mais avec projection, à droite de la scène, d'un résumé anglais et français de l'action de chaque tableau, le spectacle du théâtre Habimah a tout de suite séduit les festivaliers de Québec. Des festivaliers estomaqués d'apprendre, lors de la table ronde suivant ce spectacle, que Steven Berkoff n'avait travaillé cette production avec la troupe que durant trois semaines. Il faut dire que Berkoff venait de monter à Londres, avec une autre troupe, cette même adaptation du *Procès* dans la même approche dépeuplée et d'un style qui allie la pantomime au théâtre.

La comédienne Denise Gagnon, qui avait été excellente au côté de Jean Duceppe dans une production de *La Mort d'un commis voyageur* au Trident, n'a visiblement pas les qualités nécessaires pour donner force et équilibre à cette pièce qui fait revivre le drame de Lizzie Borden, cette fille de Nouvelle-Angleterre qui assassina (?) ses parents et fut acquittée, au début du siècle. D'un noeud d'action fort habile (une actrice joue, en psychodrame, le passé de Lizzie), Mme Gagnon trouve des accents de Claude-Henri Grignon là où Sharon Pollock avait presque atteint à la force d'un O'Neill. Et Michelle Bernard, peut-être la meilleure comédienne de Québec en ce moment, est malheureusement laissée sans gouvernail. Son talent la sauve, mais ce travail qu'elle livre aurait pu être cent fois plus subtil et, partant, plus efficace. Denise Bernard, le frère de Michelle, a cette qualité de famille (?) d'être aussi le meilleur comédien de Québec de sa génération. Il fait peu de choses dans *Liens de sang*, mais ce qu'il fait est toujours d'une grande justesse.

Le théâtre Habimah, la plus grosse compagnie de théâtre à s'être déplacée à Québec depuis la Comédie-Française en 1964, offre à son public de Tel-Aviv douze nouvelles productions par année, et cette adaptation du *Procès* de Kafka avait ouvert la saison 85-86. C'est la plus importante des cinq compagnies de théâtre d'Israël. 40 % de son budget vient de l'État, et le reste des guichets. Cinq générations d'acteurs, depuis que Stanislavski en avait fait la deuxième salle du Théâtre d'art de Moscou, y ont fait vivre un théâtre ouvert à tous les styles après cette longue période des débuts où le Habimah fut l'un des porteurs de l'expressionnisme russe.

« Aujourd'hui, disait l'un des acteurs, il n'y a pas vraiment un « style Habimah », mais Israël étant un pays jeune, une différence de styles (dans le répertoire classique et moderne) reflète cette diversion dans notre travail. »

Interrogé sur les relations qu'une troupe comme la leur peut ou veut entretenir avec les compagnies de théâtre palestiniennes, l'un des comédiens a déclaré : « Malheureusement, nous n'avons pas de relations avec les comédiens des pays arabes, sauf avec

l'homme, M. Claude Malhuret, a estimé que la France devrait prendre la décision de ne pas recevoir M. Waldheim.

De son côté, la présidente du groupe libéral au Parlement européen, Mme Simone Veil (France), a déploré hier que le Congrès juif mondial ait lancé cette affaire, s'il n'avait pas de preuves précises » contre M. Waldheim.

« À la limite, je préfère presque la réaction de l'Union soviétique, elle est moins hypocrite parce qu'on sait très bien maintenant dans quelles conditions M. Waldheim avait été élu secrétaire général des Nations unies. » « Toutes les grandes puissances, en fait, savaient quel avait été son rôle », a-t-elle poursuivi.

Quant à l'actuel secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuellar, il enverra à titre privé un télégramme de félicitations à son prédécesseur, a-t-on appris de source informée à l'ONU. On a ajouté que le secrétaire général de l'ONU n'avait pas coutume d'envoyer des télégrammes officiels de félicitation lors de l'élection de nouveaux chefs d'État.

Un silence total de M. Perez de Cuellar aurait sans doute eu plus de signification, ou aurait conduit en tout cas à des interprétations politi-

ques, que l'on a sans doute voulu éviter en haut lieu à l'ONU en révélant l'envoi de ce message privé, estimant les observateurs.

◆ NASA

conception (des joints) était inacceptable, est-il précisé.

Le rapport a aussi des mots très durs pour le centre Marshall de Huntsville (Alabama), chargé de superviser les systèmes de propulsion de la navette. Il existe à Marshall une tendance à un certain isolement de la direction et le centre n'a pas communiqué à temps des informations complètes sur les conditions de sécurité de la mission de Challenger, note le rapport.

La commission se prononce pour la participation d'astronautes — si possible le commandant de bord du vaisseau spatial — et d'ingénieurs aux décisions de lancer ou non la navette.

Les experts de la commission Rogers estiment en outre que les États-Unis ne doivent pas se reposer sur les seules navettes (dont il ne reste plus que trois exemplaires : *Columbia*, *Discovery* et *Atlantis*) pour l'exploration scientifique de l'espace et les lancements de satellites.

Une telle dépendance d'un seul type de lanceurs devrait être évitée à l'avenir, est-il souligné. Le Pentagone a déjà commandé une dizaine de lanceurs lourds classiques Titan 34D7 pour déployer ses satellites, rappelle-t-on.

Le rapport critique également la NASA pour avoir prévu une cadence de missions trop élevée (15 étaient

programmées cette année avant la catastrophe). L'agence spatiale américaine, est-il noté, doit établir un programme de vols compatible avec ses moyens.

La commission indique enfin que ni les techniciens du centre spatial Kennedy, ni Cap Canaveral, ni les membres de l'équipage de Challenger n'ont eu le moindre avertissement du désastre qui allait arriver. Et même s'ils avaient été alertés, ajoute le document, ni le centre de contrôle ni l'équipage n'aurait pu éviter le drame.

En conclusion, les treize « sages » émettent l'espoir que cette enquête servira les meilleurs intérêts de la nation en redonnant au programme spatial américain sa place de leader mondial.

L'administrateur de l'agence spatiale américaine (NASA), M. James Fletcher, a pour sa part déclaré hier qu'il accueillerait avec ouverture d'esprit et sans réserve les recommandations de la commission d'enquête sur l'explosion de Challenger.

Dans une déclaration faite en marge d'une conférence de presse, M. Fletcher a indiqué que les critiques à l'égard de la NASA contenues dans le rapport de la commission n'étaient pas une surprise et certainement pas totalement injustifiées.

Là où la direction (de la NASA) est faible, nous la renforcerons. Là où l'ingénierie ou la conception (...) ont besoin d'être améliorés, nous les

améliorons. Là où nos communications internes sont insuffisantes, nous ferons en sorte qu'elles soient meilleures, a affirmé M. Fletcher.

Les changements effectués à la NASA, a poursuivi M. Fletcher, permettront de corriger nos erreurs, pas d'arrêter nos activités ou de se replier sur nous mêmes.

Le patron de la NASA a cependant souligné que, compte tenu des restrictions budgétaires en vigueur, le redressement de la NASA aura lieu dans une atmosphère plus restrictive que dans le passé. M. Fletcher a toutefois souligné que la sécurité ne sera pas sacrifiée à des considérations financières.

Nous avons été l'objet du respect des États-Unis pendant longtemps, a-t-il encore déclaré, mais nous ne pouvons prendre ce respect pour acquis.

M. Fletcher, 66 ans, a été nommé directeur de la NASA le 12 mai dernier, en remplacement de M. James Beggs, qui avait démissionné en décembre dernier. M. Fletcher avait déjà dirigé l'agence spatiale américaine dans les années 70.

gre, et lorsqu'il n'existe pas d'autres moyens de faire enquête, ce qui n'est pas le cas avec les médecins. « À la différence du député de Taillon, répond M. Latulippe, le solliciteur général n'a pas l'intention de se substituer à la Cour suprême du Canada. »

S'apprête-t-on à faire subir le même traitement aux étudiants qui reçoivent de l'aide financière ? s'enquiert la députée de Chicoutimi. Le ministre s'insurge. « La SQ fait respecter la loi, fait respecter le code criminel et c'est pas avec aucun commentaire de l'opposition qu'elle va cesser de le faire. »

De son côté, le ministre Paradis fait savoir qu'il n'y a aucun lien entre les enquêtes policières auprès de médecins et celle de ses agents d'aide sociale. En ce qui a trait aux cas de misère et de zone grise, le ministre estime qu'il y a moyen de faire preuve de compassion en émettant sans fraude des certificats médicaux. Mme Lavoie-Roux a aussi vérifié à son ministère et à la Régie d'assurance-maladie. On ne lui a signalé aucun cas particulier d'enquête semblable à celles dont LE DEVOIR a fait état.

« LE TERRAIN DE GOUDRON DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES » Yvon Lamarre veut annuler la transaction

ALAIN DUHAMEL

Ni les employés municipaux, ni le ministère de l'Environnement n'ont informé l'administration municipale de la présence d'une nappe de goudron dans un terrain du quartier Rivière-des-Prairies dont elle est devenue propriétaire récemment dans un échange.

Hier, au conseil municipal, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a reproché au ministère de l'Environnement son silence au moment où il entreprenait une procédure contre les propriétaires. « Ce qui a été mal fait, a dit M. Lamarre, c'est le ministère de l'Environnement qui a envoyé un avis aux propriétaires et qui devait, par la loi, en informer la Ville. Cela n'a pas été fait. Le ministère de l'Environnement n'a pas jugé bon d'informer la Ville. »

Prétendant le vice caché, l'administration municipale cherche à annuler l'échange de terrains.

Interrogé sans relâche par les conseillers du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) hier, le président du comité

exécutif a admis qu'il y avait eu, dans le traitement de cette affaire, une insuffisance dans les communications puisque le comité exécutif n'a jamais été informé de l'état dans lequel se trouvait ce terrain.

Dans quelques services municipaux, des employés avaient été informés de la situation ou avaient pu s'en rendre compte personnellement. « C'est resté au niveau des contre-maîtres. Cela n'a jamais été plus haut que cela. »

« L'état de ce terrain était connu de « notoriété publique » a indiqué le conseiller municipal de ce quartier, M. Claude Frenière, qui n'a pu se rendre compte des répercussions de l'échange de terrains par les renseignements contenus au dossier du conseil municipal.

L'administration municipale a demandé une enquête de police dans cette affaire et a déjà reçu un premier rapport préliminaire.

Entre temps, l'administration municipale a exigé du Service de la gestion immobilière qu'il commande les études d'expertise technique dans tous les cas d'acquisition de terrains importants.

quêter sur les fraudes en général et sur les dispositions pertinentes du code criminel. M. Latulippe ajoute toutefois : « Effectivement, la SQ, et ce, depuis plusieurs années, effectue des enquêtes chez et vis-à-vis certains professionnels, dont les médecins, dans le cadre de ses enquêtes générales. Chez les médecins qui, de façon marginale (parce que ce n'est pas généralisé), font des prescriptions de complaisance. On pense entre autres aux cas de drogue; chez les médecins qui peuvent faire aussi des certificats médicaux de complaisance, et chez les médecins aussi qui, dans certains cas, vont purement et simplement frauder l'assurance-maladie. »

« Ce sont des cas normaux dans le cadre des enquêtes générales de l'escouade des crimes économiques, et ce n'est pas d'aujourd'hui, cela fait plusieurs années que la SQ procède de cette façon-là. » A une autre question, le ministre précise qu'il n'y a aucun lien entre les enquêtes des agents-visiteurs de l'aide sociale et celles de la SQ. Ces derniers portent sur les cas des médecins « récalcitrants », des cas marginaux. Le Québec, dit-il, bénéficie d'un excellent système de bénéfices sociaux et l'on ne doit pas permettre que quiconque le fraude. Mais il n'y a aucune enquête particulière en cours.

Le chef de l'opposition demande si ces récalcitrants — un concept qu'il ne connaît pas en droit criminel — ont fait l'objet de plaintes préalable. M. Latulippe répète qu'il s'agit d'enquêtes faites dans le cadre général et normal des enquêtes de l'escouade spécialisée de la SQ. Non satisfait, le député péquiste de Taillon, M. Claude Filion, prend le relais ainsi : « Est-ce que le Solliciteur général reconnaît que les faits, tels que relatés dans le journal, constituent une provocation piégée, « un entrapement », et constitue une forme d'enquête généralement réservée aux milieux les plus criminalisés, et si oui, est-ce que le Solliciteur général a l'intention d'intervenir pour que cessent ces pratiques... ? »

Le ministre répond qu'il a l'intention de s'assurer que les enquêtes sont faites conformément à la loi. Il cite une décision de la Cour suprême, selon laquelle une défense de provocation policière serait fondée si l'accusé était forcé, par des menaces de violence, de collaborer au plan de la police.

Vu qu'il s'agit de mesures simplement administratives, interroge M. Filion, est-ce qu'il n'est pas, sinon illégal, du moins immoral et contre l'éthique, d'intimider un corps professionnel de la sorte ? « Je n'ai pas l'intention de commenter une enquête en cours, rétorque le ministre, puisque personnellement je ne connais pas l'ensemble des faits précis. » Si le député veut le faire, libre à lui, mais le ministre préfère, dit-il, respecter la loi et s'en tenir aux faits tels qu'ils sont.

Combien y a-t-il d'enquêtes, et combien de dossiers ont été transmis au procureur général pour fins de poursuite ? reprend M. Filion. Le ministre répète qu'il y a des enquêtes depuis de nombreuses années et que les dossiers sont transmis à la Justice suivant l'usage normal. Est-il opposé aux traquenards policiers ? À cette question de M. Pierre Marc Johnson, M. Latulippe répond : « La SQ doit respecter les règles, les décisions, la loi, les décisions de la Cour suprême au niveau de ces méthodes d'enquête et aussi au niveau de l'application des différentes lois, en particulier du code criminel. » Son devoir l'empêche par ailleurs de commenter à l'Assemblée les enquêtes de la SQ.

M. Filion revient à la charge, demande au ministre s'il reconnaît que la forme d'enquête par agent secret, provocation, piège, traquenard, est généralement utilisée contre la pé-

Autriche

peuple autrichien. »

« J'estime que cette élection est un danger pour le peuple autrichien », a indiqué M. Pérès, ajoutant que « l'antisémitisme est aussi un danger pour les antisémites. »

Interrogé à propos du rappel, hier à Jérusalem, en consultation de l'ambassadeur d'Israël en Autriche, M. Pérès s'est contenté d'indiquer que cette décision avait été prise pour que le gouvernement israélien puisse obtenir davantage d'informations sur cette affaire.

Pour sa part, l'OLP a accueilli avec satisfaction hier l'élection de M. Waldheim qui représente, selon l'agence palestinienne Wafa, un « acquis de taille pour la cause du peuple palestinien qui lutte pour le recouvrement de ses droits ». Dans un commentaire autorisé, l'agence palestinienne se félicite du « coup dur » porté par l'électorat autrichien à la « propagande israélienne et à la politique d'ingérence dans les affaires intérieures des pays menés par les milieux sionistes ».

Aux États-Unis, où le CJM, dont le siège est à New York, a qualifié M. Waldheim de « président nazi », l'élection risque de compliquer les relations entre les deux pays.

Le nouveau président risque notamment de ne pas être le bienvenu aux États-Unis. En effet, le département américain de la Justice a indiqué dimanche soir que le gouvernement ne pourrait empêcher M. Waldheim de rentrer aux États-Unis, en raison du statut diplomatique dont il bénéficie en tant que chef d'État. On a ajouté que M. Waldheim pourrait toutefois être placé prochainement sur la liste de personnes soupçonnées de crimes de guerre à qui l'entrée aux États-Unis, en tant que personnes privées, serait interdite.

Le Congrès juif du Canada a lancé hier un appel au gouvernement canadien pour qu'il déclare M. Waldheim persona non grata. Dans un télégramme adressé à M. Joe Clark, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, le Congrès juif du Canada, au nom de ses 400.000 membres, invite le gouvernement canadien à s'opposer par avance à toute éventuelle visite de M. Waldheim sur le territoire canadien. « La présence de M. Waldheim parmi nous constituerait une insulte aux victimes du nazisme et à tous ceux qui l'ont combattu. Elle serait considérée comme moralement répugnante par tous les Canadiens », indique le télégramme.

En Europe occidentale, où plusieurs associations juives ou de défense des droits de la personne ont demandé à leurs gouvernements de ne pas recevoir M. Waldheim, aucune critique n'est venue hier de chefs d'État ou de gouvernement.

En RFA, le président Richard von Weizsäcker et le chancelier Helmut Kohl ont adressé des messages de félicitations à M. Waldheim. Les « verts » (écologistes) ont affirmé toutefois que l'élection de M. Waldheim scelle le plus grand scandale de l'histoire autrichienne de l'après-guerre.

En Suisse, que des liens séculaires lient à l'Autriche, le gouvernement a adressé ses vives félicitations à M. Waldheim, mais la presse, a quant à elle, insisté sur l'image négative qui découle pour Vienne de cette élection.

La présidente du groupe libéral au Parlement européen, Mme Simone Veil (France), a estimé, en évoquant la réaction favorable de l'URSS, qu'on savait maintenant dans quelles conditions M. Waldheim avait été élu secrétaire général des Nations unies.

En France, le premier ministre, M. Jacques Chirac, s'est défendu de toute ingérence dans la politique intérieure d'un pays ami, mais le secrétaire d'État aux droits de

EN BREF...

■ La papeterie de Matane

MONT-JOLI (PC) — Trois dirigeants de la firme norvégienne Saubrughs seront au Québec à compter de jeudi pour discuter de l'implantation d'une papeterie à Matane, a confirmé hier soir le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a indiqué que les trois hommes d'affaires norvégiens profiteront de leur séjour pour visiter le site éventuel de la papeterie. La délégation sera composée du directeur du holding qui gère Saubrughs, M. Etholm, du président de Saubrughs, M. Ravhug et du responsable des finances de l'entreprise. La compagnie norvégienne a déjà manifesté un grand intérêt pour l'implantation d'une papeterie à Matane, un projet de plus de \$ 350 millions qui créerait plusieurs centaines d'emplois dans cette région frappée par un taux de chômage élevé.

■ Reagan et les pluies acides

WASHINGTON (PC) — Des sénateurs américains ont mis ouvertement en doute, hier, la volonté de l'administration Reagan de mettre en oeuvre la principale recommandation du rapport des deux émissaires spéciaux du Canada et des États-Unis sur les pluies acides, soit la mise en place d'un programme de développement d'une technologie anti-pollution, au coût de \$ 5 milliards. Ce rapport avait pourtant été officiellement endossé par le président Ronald Reagan, au moment de la visite à Washington du premier ministre Brian Mulroney, en mars dernier. Interrogé par un sénateur démocrate au sujet des intentions des autorités américaines, l'administrateur de la US Environmental Protection Agency, M. Lee Thomas, a assuré son interlocuteur que les États-Unis avaient bien l'intention de donner suite au rapport. Mais il a aussitôt assorti ses propos d'un avertissement, disant qu'il n'était pas certain qu'il faudrait y consacrer le plein montant de \$ 5 milliards.

■ De l'argent pour la recherche ?

WINNIPEG (PC) — Le ministre d'État à la Science et à la Technologie, M. Frank Oberle, a jeté une douche froide sur les ambitions des Canadiens qui favorisent une augmentation des fonds consacrés au financement de la recherche et du développement. À l'occasion d'un colloque national sur la science et la technologie, M. Oberle a déclaré hier qu'il était faux de penser résoudre les problèmes économiques du pays simplement en injectant davantage de fonds dans la recherche et le développement. Selon lui, ce serait là traiter « les symptômes plutôt que la maladie ». À son avis, ces sommes trouveraient meilleur emploi dans les universités et le secteur privé, et dans le recyclage des travailleurs. « Nous avons besoin de ré-orienter nos ressources éducatives et les aspirations de nos jeunes de telle façon qu'à une époque où la science prend tant d'importance, le Canada cesse de produire quatre avocats pour chaque ingénieur », a dit le ministre.

10 juin par la PC et l'AP

- 1984 : plusieurs milliers de Sikhs manifestent à Londres contre le gouvernement d'Indira Gandhi et l'intervention de l'armée indienne dans le Temple d'Or d'Amitritsar.
- 1983 : victoire électorale du Parti Conservateur britannique de Margaret Thatcher, qui obtient 397 sièges à la Chambre des communes contre 209 aux Travailleurs.
- 1981 : les États-Unis suspendent la vente de quatre chasseurs-bombardiers à Israël, jugeant que ce pays pourrait avoir violé un accord sur les armements en bombardant, trois jours plus tôt, un réacteur nucléaire irakien.
- 1977 : James Earl Ray, incarcéré à la suite de l'assassinat du pasteur Martin Luther King, s'évade d'une prison de Tennessee, avec six co-détenus.
- 1972 : inondations à Rapid City (Dakota du sud) : 236 morts.

SPORTS

L'URSS s'assure de la première place du groupe C Battu 2-0, le Canada a joué sa dernière rencontre du Mondial

IRAPUATO (AP) — L'URSS a logiquement battu le Canada 2-0 hier, au stade d'Irapuato, au Mexique, lors du dernier match de l'équipe canadienne dans la Coupe du monde de soccer 1986.

Mais il a fallu attendre la seconde période et la 58e minute de jeu pour voir le premier but inscrit par le capitaine Oleg Blokhine.

Les Canadiens ont offert, pour leur dernière rencontre, une belle résistance aux hommes de Lobanovski. Ils quittent la compétition sans avoir remporté un seul match ou marqué un seul but, mais en ayant prouvé la qualité de leur football.

La belle aventure du Canada s'est terminée par trois défaites, contre la France (1-0), la Hongrie (2-0) et l'URSS (2-0).

Les Soviétiques alignaient une équipe « new look » pour leur dernier match contre le Canada. L'entraîneur avait effectué pas moins de neuf changements, conservant uniquement le défenseur Kouznetsov et le milieu de terrain Aleinikov de l'ancienne formation qui avait affronté la Hongrie et la France.

Côté canadien, un seul changement: celui de Dale Mitchell, qui jouait en attaque à la place d'Igor Vrablic.

L'URSS a abordé la partie très sereinement. Première du groupe C, elle pouvait se contenter d'un résultat nul pour figurer en huitième de finale.

Le Canada, en revanche, devait obtenir une victoire afin de conserver l'ombre d'un espoir de passer le cap du premier tour.

L'équipe de Lobanovski a entamé le match sans se presser, mais a immédiatement imposé son style à la rencontre. Oleg Blokhine (capitaine de la formation soviétique) a tiré de la gauche du but, mais le gardien



Photo AP

Le Canada quitte la compétition sans avoir remporté un seul match, ni marqué un seul but. La première aventure des Canadiens en Coupe du monde de soccer se sera en effet soldée par des défaites de 1-0 contre la France, de 2-0 contre la Hongrie et de 2-0 contre l'Union Soviétique.

Lettieri a arrêté sans problème ce ballon sans puissance (première minute).

À la troisième minute de jeu, Protassov reprenait la tête un coup franc de Litovchenko et le même Lettieri devait effectuer un beau plongeon pour détourner le tir.

À la fin du premier quart d'heure, les Canadiens ont été une fois de plus en alerte devant leurs buts, mais

Lettieri a arrêté sans problème ce ballon sans puissance (première minute).

En face, Viktor Chanov n'a pas eu trop à faire, même si les Canadiens ont fait habilement circuler le ballon et ont désorganisé le jeu soviétique.

Mitchell s'est créée une superbe occasion à la 18e minute, sur coup franc. Mais le ballon a frôlé la lucarne de Chanov.

Les deux équipes n'ont pas paru se

surpasser. Les Soviétiques ont contrôlé parfaitement la partie et le ballon en milieu de terrain. Toutefois ils n'ont obtenu aucune occasion franchement.

Quant aux Canadiens, à part quelques débordements latéraux et de bons centres sur Valentine, les joueurs n'ont rien combiné de franchement concluant.

La mi-temps a été sifflée par l'arbitre sur le score un peu surprenant de 0-0.

Les Soviétiques sont repartis à cent à l'heure, en seconde période. Ils sont venus à deux doigts d'ouvrir la marque par le tandem Litovchenko-Yevtushenko, mais le tir de Yevtushenko démarqué, a passé largement à côté (50e).

La défense canadienne a rapidement donné des signes inquiétants de faiblesse.

Pourtant en contre-attaque, les hommes de Waiters auraient pu créer la surprise et ouvrir la marque sur un puissant tir de David Norman (53e).

Oleg Blokhine est finalement parvenu à inscrire le premier but de la partie, sur un beau centre de Belanov dans la surface de réparation (58e).

Les Soviétiques ont dès lors accentué leur pression sur le but canadien. Lettieri a eu toutes les peines du monde à contrôler une reprise de volée d'Aleinikov de 20 mètres (73e).

Une minute plus tard, le score s'est alourdi pour les malheureux Canadiens. Zitarov a reçu un excellent ballon de Litovchenko à la limite de la surface de réparation et a judicieusement lobé Lettieri, trop avancé sur cette action.

La marque devait rester inchangée jusqu'à la fin de ce match.

RICHARD MILO

ST. LOUIS (PC) — Les Expos ont entrepris leur séjour de six matchs à l'étranger en l'emportant 5-4 contre les Cards de St. Louis devant 24,722 personnes au Busch Stadium, hier soir.

Après avoir concédé l'avance aux Cards à la suite d'un simple de Mike LaVallière en huitième, les Expos ont profité des largesses des Cards pour se sauver avec la victoire en marquant deux points contre le releveur Todd Worrell (3-4), en neuvième.

Un erreur de Tom Herr a permis à Casey Candaele, qui agissait comme coureur suppléant, d'inscrire le point de la victoire, après deux retraits. Il a effectué un tir imprécis sur un coup de routine de Vance Law après que Herm Winningham eut créé l'égalité en frappant un simple après un double lorsque Willie McGee a tardé à recueillir la balle au champ centre.

Bryn Smith a effectué une bonne sortie mais Hubie Brooks, en cinquième, et Al Newman, en sixième, ont commis des erreurs qui ont permis aux Cards de marquer trois points pendant son séjour au monticule. Il a limité les Cards à cinq coups sûrs et un but sur balles en six manches pour remporter son duel contre le vétéran Ray Burris. Celui-ci a volé neuf coups sûrs en six manches et un tiers.

Tim Burke (4-1) a obtenu le crédit de la victoire tandis que Jeff Reardon a enregistré sa 13e victoire protégée. Galarraga a également frappé son septième circuit de la saison, en septième.

Utilisé au troisième rang du rôle pour la première fois depuis

1984, Tim Raines a produit le premier point du match en frappant un simple contre Ray Burris, en première.

Al Newman a amorcé la rencontre en prenant place au deuxième but à la suite d'une erreur du joueur de premier but Jack Clark. Il a avancé au troisième à l'aide d'un roulant de Mitch Webster, puis il a marqué lorsque Raines a expédié la balle au champ centre. Il s'agissait de son 21e point produit de la saison.

En deuxième, Tim Wallach a porté le compte 2-0 en canonnant une offrande de Burris par-dessus la clôture du champ gauche pour réussir son 10e circuit. La balle a frappé un pilier de ciment pour revenir sur le terrain.

Andy Van Slyke a réussi le premier coup sûr des Cards, un simple après un retrait, en quatrième et, par la suite, les Cards se sont inscrits au pointage à la suite d'une erreur de Hubie Brooks, en cinquième.

Après deux retraits, Terry Pendleton a claqué un double au champ centre gauche. Il a volé le troisième, puis il a marqué lorsque Brooks a effectué un relais hors cible après avoir saisi un roulant de Burris. Le joueur d'arrêt-court des Expos totalise 12 erreurs depuis le début de la saison.

Après Brooks, Al Newman a effectué un mauvais jeu sans lequel les Cards n'auraient pas marqué deux points, en sixième.

Newman a jonglé avec la balle en tentant d'amorcer un double retrait et Van Slyke a été saisi sur un optionnel. Retiré sur trois prises, Clark aurait alors constitué le troisième retrait si Newman avait complété le double-retrait mais Tom Herr et Mike LaVallière ont plutôt suivi avec un triple et un simple pour donner l'avance aux Cards, 3-2.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT DE VÊTEMENTS MARTRANS INC., détentrice du permis M-30552, demande à la Commission des Transports du Québec d'être autorisée à céder son certificat n° 1 et le système de transport qui y est rattaché à Michel Pianté, faisant affaires sous la raison sociale TRANSPORT MICHEL PLANTÉ ENR, 846-7 avenue Fabreville, Laval, Province de Québec et elle demande également qu'à l'occasion de ce transfert le certificat n° 1 du permis M-30552 soit renouvelé entre les mains du nouveau détenteur.

Aviz et donné que Les Trans. Germain Dumont Inc., 130, rue Chopin, Boisbriand, Qué., détenteur du permis M-510555 D-001 région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son système de transport en faveur de J. Y. PELLETIER TRANSPORT INC. Le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des règlements sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE, No. 505-27-01545-853, PERCEPTEUR DES AMENDES EN SA QUALITÉ DE SAISSANT, partie demanderesse vs. RÉJEAN JR. BERGERON, partie défenderesse. Le 25 juin 1986 à 10:30 heures, au 689 Allion, Lasalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de REJEAN JR. BERGERON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Dodge Charger (72), Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: HENRI JUNEAU, huissier, (514) 677-3734, FORGET, JODOIN, JUNEAU, THASDALE, huissiers, 639 De Lorraine, Longueuil, Qc, J4H 3R6.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

PRENEZ AVIS QUE LA FAIRERESSE TRANSPORT LION-GAU INC., 251, rue Jolicoeur, Notre-Dame-du-Rosaire, P.Q., G0R 2H0, détentrice du permis NQ-303707 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée aux conditions réglementaires à donner le service de transport suivant: Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat de Montréal à Rivière-du-Loup, pour le transport de fer et d'acier et retour avec marchandise refusée ou avariée pour le compte de J.M. Bastille Inc. de Rivière-du-Loup.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR MUNICIPALE

VILLE DE MONTRÉAL-NORD -VS-

Abate Luca, 14-01-53; Addison Sylvain, 2-05-65; Alain Riopel Transport, Albert Serge, 25-10-59; Alex Diane D., 29-11-49; Allard J.-Paul, 17-12-47; Alves Antonio C., 26-12-37; Arsenault Gilles, 16-06-51; Arsenault Martial, 9-03-64; Arsenault Martial, 9-03-64; Asselin Yves, 28-06-84; Aucier, 9-03-64; Babin Denis, 10-01-59; Barnett Robert, 21-08-82; Beauchamp Claude, 3-04-58; Beaudry Lisa, 25-06-56; Beausoleil Remi, 4-10-52; Beland Réal, 5-07-49; Bélanger Nicole, 25-07-56; Bellefleur Guy, 4-09-61; Bellot Lionel, 5-01-37; Ben Mohna Roger, 24-09-46; Benarroch Mimi, 7-12-61; Bergeron Normand, 2-09-52; Bernard Jacques, 15-02-59; Berthelette Lyse, 30-12-46; Bissone-Nichelle Romald, 11-06-64; Blackburn Luc, 3-12-63; Blackburn Luc, 6-12-83; Bouchard Maurice, 13-05-58; Bouchard Maurice, 13-05-58; Bouchard Michel, 12-08-58; Bordesau Sylvain, 1-02-64; Bordono Antonio, 18-07-57; Bouchard André, 3-03-54; Boucher Richard, 29-11-63; Boucher Robert, 16-04-56; Bouffard Marlene, 6-04-80; Bourassa Pierre, 4-01-80; Boyer Jean-Pierre, 27-07-60; Brisson Robert, 11-04-54; Brunet René, 5-02-51; Burke Mitchell, 04-05-40; Campbell Carrol, 17-05-54; Canuel André, 15-01-43; Canuel René, 12-02-52; Caron Claude, 16-01-53; Caron Claude, 4-12-52; Chaisson Michel, 17-10-63; Chaput Gérard, 17-02-58; Charette France, 17-10-59; Charette Sylvain, 26-05-62; Charon Solange V., 23-02-50; Charon Carole, 15-05-58; Chery Guyermond, 1-01-38; Chevalier Yves, 2-03-49; Communication 82 Inc., Corbin Arthur, 15-06-49; Cormier John Paul, 4-03-56; Côté Pascal, 25-08-55; Courtemanche Josée, 25-04-64; Crémieux, 20-05-51; D'Amour André, 9-05-66; D'Hall Gérard, 21-03-30; Dallesandano Louis, 15-10-61; Daou Michel, 24-03-63; David Normand, 14-12-47; De Cesare Denis, 30-09-53; Dégarie Gérard, 17-06-59; Dégarie Guy, 05-07-52; Delgado Pasquale, 12-07-63; Delpey Bernard, 19-07-56; Demelo Ronald, 25-04-54; Demers Jacques, 27-07-60; Dery Denis, 26-05-53; Desantis Denis, 12-02-62; Desrosiers Robert, 16-11-52; Desrosiers Richard, 17-02-62; Desrosiers Bernadette, 10-12-52; Desrosiers Robert, 22-02-63; Deslauriers Gilbert, 24-06-50; Deslauriers/Castonguay G./Yves, Desrosiers Claude, 2-08-44; De Cesare Denis, 30-09-53; Di Prap-Emile, 25-06-57; Diotte Gaston, 24-07-57; Diotte Hélène, 5-02-61; Droue Eric, 20-12-66; Dubois Diane, 20-01-61; Dugas Alain, 3-01-65; Dugas Daniel, 23-09-59; Dumont Daniel, 7-08-54; Dumoulin Jean-Paul, 23-05-28; Dupuis Lisette, 11-08-57; Fleurant Mario, 7-05-58; Fournier Jean-Claude, 23-04-48; Fortin Claude, 12-03-57; Fortin Gilles, 31-07-44; Fortin Madeleine, 5-03-58; Fortin Suzanne, 27-06-57; Foucher Yolande, 16-07-59; Fournier Yvan, 9-02-63; Francis Jean-Claude, 13-09-48; Fritz Walter, 16-04-56; Gadoux Charlotte, 28-03-47; Galland Michel, 2-12-57; Gallant Charles, 25-04-64; Gallo Antonio, 26-11-64; Gandolfo Mario, 15-02-59; Gaumond Michel, 29-05-59; Ganest René, 3-04-62; Gilbert Serge, 3-11-63; Gingras Richard, 24-05-58; Girard Claude, 6-07-66; Gobeil Manon, 5-07-63; Granito Serge, 10-05-49; Guilbert Daniel, 1-05-59; Guilbert Daniel, 4-05-59; Guirand Georgia, 22-06-64; Hébert Jean-Guy, 6-06-47; Hébert Simon, 9-05-65; Henri Sylvain, 18-10-60; Houle Stéphane, 28-10-63; Huot Claude, 27-03-63; Incandor René, Jean Louis Pierre, 4-12-54; Labadie Jean, 13-07-62; Labonté Laurent, 10-02-41; Lacasse Jacqueline, 21-12-61; Laflamme Robert B., 10-01-62; Lafont Jean-Marie, 28-11-43; Lafond Yves, 21-10-64; Lafontaine Claude, 15-04-55; Laforest Manon B., 29-08-48; Lagacé Claude, 2-03-64; Laliberté Daniel, 20-01-66; Lamontagne Luc, 2-05-54; Landry Alain, 14-01-62; Lapointe André, 6-03-65; Lapointe Diane, 14-05-50; Lapointe Michel, 10-02-60; Laporte Reina, 19-11-55; Lavigne Alain, 25-06-62; Lavoie Gilles, 22-02-56; Pappin Denis, 29-06-63; Pappin Gilbert, 28-07-66; Perreault Daniel, 15-12-62; Perrotte Pasquale, 4-03-60; Piche Daniel, 27-09-61; Pierre Vaillancourt Engr., Pilon Lucien, 5-01-28; Placide Yves, 21-03-56; Poulette Marco, 11-08-67; Poulin Daniel, 17-10-62; Poulin Gilles, 4-03-45; Préfontaine Denis, 14-02-58; Prud'homme Raymond, Racine, 11-11-55; Roy Gérard, 21-08-37; Sarrazin Doris, 5-06-52; Sarrao Roger, Savoie Jean Guy, 18-01-57; St-Arnaud Guy, 25-03-52; St-Arnaud Sylvain, 2-05-62; St-Jean Lafrance, St-Pierre Serge, 10-12-59; Tanguy Claudette, 13-07-50; Tardif Alain, 3-01-58; Thon Joseph Smith, 12-12-51; Thérien Alain, 4-06-68; Thérien Serge, 25-11-59; Thomas Gabriel, 9-12-56; Tremblay Raymond, 5-12-55; Tripanier Claude-Lucien, 3-02-61; Valiquette Jocelyne, 15-12-50; Vallée Daniel, 15-06-61; Vallée Océane, 9-03-46; Varenne Guy, 7-05-58; Vargis Maurice, 25-04-49; Viau Michel, 8-01-44; Villeneuve André, 9-06-48; Voisard Jacques R., 21-01-47; Yucko James, 11-09-59; 119938 Canada Inc.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés, soit par les présentes, requis de comparaitre le 10 juillet 1986 à 14 heures, à la Cour Municipale de Montréal-Nord située au 4240 rue Amos, Montréal-Nord.

Une copie de la sommation et de la déclaration est déposée au greffe de cette Cour.

Prenez de plus avis, qu'à défaut de comparaitre un jugement sera prononcé contre les intimés.

LUCILLE DEGM GREFFIER

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: CLAUDE J. BEAUDOIN, chiropraticien, demeurant et résidant au 1315, rue Bourgogne, app. 5, Chamblay, Québec, J3L 1Y1.

Aviz est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil que par contrat exécuté le 30 mai 1986, HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, vend, cède et transfère à A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 juin 1986 sous le numéro 3723957. Montréal, le 5 juin 1986. A.G.S.C. AMERICAN GUARANTY SERVICE CORPORATION.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE